



## Réseau Entreprise - Propriété Intellectuelle

---

### RAPPORT D'ACTIVITE POUR 2013

ETABLI PAR

**JEAN-PIERRE CLAVIER**

**PRESIDENT**

---

En guise d'introduction à ce rapport d'activité du « Réseau Entreprise – Propriété Intellectuelle » (REPI) pour l'exercice 2013, il est nécessaire de rappeler les missions fixées dans ses statuts<sup>1</sup>.

*L'association a pour objet la création, l'organisation, l'animation et la promotion d'un réseau dédié au développement de recherches, de méthodes pédagogiques et de formations initiales ou continues se rapportant aux questions de propriétés intellectuelles spécialement au regard de l'économie d'entreprise, des stratégies entrepreneuriales et de l'intelligence économique.*

*Ce réseau associatif a pour but de faire travailler ensemble et de façon pluridisciplinaire des établissements universitaires d'enseignement et/ou de recherche, des grandes écoles, des entreprises et groupes de sociétés ainsi que des professionnels spécialistes des propriétés intellectuelles tout en associant à leur action les organismes publics intéressés et les collectivités locales qui ont soutenu le projet initial de création d'un centre ayant le même objet que le REPI.*

*A cet effet, l'association qui servira de lieu de rencontre aux différents membres dudit réseau et de coordination de leurs actions s'efforcera de rassembler des moyens intellectuels et moraux, matériels et financiers et de les mettre à la disposition des composantes du réseau REPI. Pour ce faire, l'association situera son action tant sur le plan régional ou multirégional que national et européen tout en favorisant l'accès des composantes du REPI à la dimension internationale.*

*Plus particulièrement, l'association aidera les composantes du réseau à :*

*- élever le niveau des connaissances économiques, financières ou managériales des spécialistes des propriétés intellectuelles ;*

*- développer une culture « propriétés intellectuelles » parmi les dirigeants, les ingénieurs et les cadres, tout particulièrement ceux qui dans l'entreprise sont appelés à être les interlocuteurs des spécialistes « propriétés intellectuelles » ;*

*- contribuer au développement d'une doctrine d'inspiration pluridisciplinaire en matière de propriétés intellectuelles au sein des sciences économiques des sciences juridiques et des sciences et techniques de gestion des organisations.*

---

<sup>1</sup> Article 2

Pour mener à bien sa mission, le REPI organise ses propres manifestations qui lui permettent de promouvoir les *propriétés intellectuelles spécialement au regard de l'économie d'entreprise, des stratégies entrepreneuriales et de l'intelligence économique* (I). Le REPI apporte aussi son soutien à des manifestations organisées par d'autres acteurs lorsqu'elles coïncident avec son projet statutaire (II).

## **I – LES ACTIONS INITIEES PAR LE REPI**

---

Le REPI est à l'origine d'actions qu'il organise seul (A) ou conjointement avec des partenaires (B).

### **A – LES ACTIONS ORGANISEES PAR LE REPI SEUL**

Le REPI mène deux types d'actions qui, compte tenu du caractère bénévole des activités de ses membres, sont remarquables.

Signée en mai 2008 pour une durée de 24 mois, une convention de partenariat avec l'INPI a instauré un comité de pilotage chargé de sa mise en œuvre à deux points de vue. Il s'agit tout d'abord de constituer « une banque de cas » (1.) qui serviront de support à des actions de formation et de sensibilisation. S'ajoutent à cette activité, les « Journées de la Propriété Intellectuelle dans l'Ouest » (2.) et les « Petits déjeuners du REPI » (3.).

#### 1. La banque de cas

Sur la lancée des années précédentes, des études de cas encadrées par M. Jihed Flifla<sup>2</sup> et Mme Maryline Boizard<sup>3</sup> ont été soumises à des étudiants inscrits dans des formations de haut niveau, spécialement ceux du master 2 « Juriste d'affaires internationales » et des élèves ingénieurs de l'ECAM Rennes.

La réalisation de ces cas a nécessité la collecte de nombreuses informations juridiques et techniques avant de les organiser à des fins pédagogiques. Une fois le travail sur les cas accompli par les étudiants, un bilan a été dressé afin d'apporter les corrections qui s'imposent.

La démonstration est faite de l'efficacité de cette méthode pédagogique pour sensibiliser ces futurs acteurs économiques à la nécessité de placer la propriété intellectuelle et l'intelligence économique au cœur de l'activité des entreprises.

Ce travail sera poursuivi en 2014.

#### 2. Les Journées de la Propriété Intellectuelle dans l'Ouest (JPIO)

Les JPIO s'étalent sur deux années. La première année est celle de la préparation du programme et de sa tenue, tandis que la seconde année est consacrée à la mise en forme des interventions en vue de leur diffusion.

La 5<sup>e</sup> édition s'est déroulée le vendredi 13 décembre 2013 (Voir le programme joint).

Le REPI souhaite que les travaux présentés lors de cette grande manifestation puissent être diffusés aussi largement que possible.

---

<sup>2</sup> Responsable du Pôle Informatique – Électronique, ECAM Rennes - Louis de Broglie.

<sup>3</sup> Maître de conférences en droit privé, HDR, Vice-présidente, Université de Rennes 1

Contrairement à ce qui avait été réalisé pour les éditions précédentes, le choix a été fait de ne pas publier les actes dans une revue, en l'occurrence dans la Revue juridique de l'Ouest.

En revanche, le REPI, afin de se conformer à sa mission de diffusion des connaissances, diffusera certaines communications en ligne, sur son site web.

### 3. Les « Petits déjeuners du REPI »

**« Petit déjeuner » organisée par le Cabinet d'avocats « Cap Code » à Rennes le 7 mars 2013 sur les « Stratégies de propriété industrielle confrontées aux traductions & translittérations : risques ou opportunités ? Les outils pour y faire face »**

- ✓ Présentation d'une pratique d'intégration de la marque par Monsieur Abdel Wahab MOUSTAFA, 9h 40 à 10h 20, spécialiste de propriété intellectuelle, de brevets et de marques dans le Proche-Orient, basé au Caire
- ✓ Présentation par Madame Régine GERARD, 10h 20 – 10h 40
- ✓ Intervention de Mme Soazig Thémoïn du Cabinet Vidon (avec Monsieur Qiang CEN)

Outre ces actions menées seul, le REPI a initié d'autres actions importantes en partenariat.

## **B – LES ACTIONS ORGANISEES CONJOINTEMENT PAR LE REPI**

### 1. Conférence-débat

A l'occasion de la venue à Nantes de M. K. Ota (CPI à Tokyo) dans le master 2 « Droit de la propriété intellectuelle », l'INPI Nantes et le REPI ont organisé dans les locaux de l'INPI le 12 mars 2013 une conférence-débat sur le « Droit de possession personnelle antérieure » avec un focus présenté par M. Ota sur la situation au Japon

### 2. Matinale

« Stratégie d'entreprise et propriété industrielle » organisée par la délégation régionale de l'INPI à Rennes avec la participation du REPI, dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> Semaine de l'Innovation, le mardi 18 juin 2013 de 8 h 30 à 11 h 30 à la faculté des métiers de BRUZ.

A cette occasion, M. Jean-Louis SALTEL, invité d'honneur, a présenté les bonnes pratiques de l'entreprise SALTEL INDUSTRIES. M. Jean-Yves BRANGER, responsable du Cabinet REGIMBEAU à Rennes a prolongé son propos.

Dans un second temps, une visite d'une partie des infrastructures de la société SALTEL INDUSTRIES a été organisée.

Cet événement s'intégrait dans le cadre de la [7ème Semaine de l'Innovation](#).

## II – LES RELATIONS DU REPI AVEC D’AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS

---

Le REPI assure la diffusion d’informations de nature juridique, économique et stratégique auprès des entreprises locales grâce aux relations qu’il noue avec des partenaires régionaux et nationaux.

- Le REPI a adhéré au réseau national « Trans Europe Experts » qui réunit des spécialistes de propriété intellectuelle, de droit des TIC afin de peser sur les projets de textes élaborés par les institutions de l’Union européenne. Il est en effet essentiel que les entreprises régionales soient entendues grâce au REPI et au Réseau TEE.
- Le REPI entretient des relations avec la Technopole de Rennes Atalante qui joue un rôle essentiel dans l’Ouest de la France et au-delà. C’est ainsi que M. Rachid Nedjar de Rennes Atalante a participé à l’élaboration du programme JPIO 5. De son côté, la Technopole restitue les actions du REPI auprès de ses membres.
- Par l’entremise de M. Patrice Vidon, vice-président du REPI, notre association participe étroitement aux actions de Novincie.

Comme cela a été mentionné dans notre précédent rapport d’activité, la visibilité du REPI est donc particulièrement forte dans la région Bretagne et au-delà. L’implication des membres du REPI dans la vie économique assure une diffusion de l’information et permet une sensibilisation des milieux économiques aux enjeux de la propriété intellectuelle. Le réseau s’efforce ainsi de présenter ses actions et manifestations auprès des relais médiatiques touchant le monde économique. Il en est ainsi :

- depuis plusieurs années sur l’annuaire internet du « [Portail de l’innovation en Bretagne](#) », qui se veut « L’annuaire des structures qui accompagnent les entreprises dans leurs projets innovants » et qui publie la revue « Innover ».
- dans les publications éditées chaque année par « [Atlantique Presse Information](#) » (API) qui diffuse le « Guide économique des Pays de la Loire » et le « Guide économique de Bretagne ». Cette agence de presse indépendante, basée à Nantes, traite l’actualité des entreprises et des acteurs économiques des régions Bretagne et Pays de la Loire. Elle exerce plusieurs activités comme la correspondance de médias nationaux et l’édition de titres régionaux.
- sur le site Internet de « [Bretagne Commerce International](#) » est une association à but non lucratif d’entreprises mobilisées à l’international qui constitue désormais « l’unique outil régional pour l’internationalisation des entreprises bretonnes ».

Il en va de même avec les institutions universitaires qui forment les décideurs de demain :

- l’IGR-IAE de Rennes,
- la Faculté de droit et de science politique de l’Université Rennes 1,
- la Faculté de droit et des sciences politiques de l’Université de Nantes (précisément l’Institut de Recherche en Droit Privé),
- l’[Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle](#) (IEEPI) de Strasbourg. Le REPI sert, en application d’une convention signée entre les deux acteurs, d’antenne régionale pour l’IEEPI. Une coopération régulière en matière de formation est ainsi assurée.

Au-delà des institutions qui viennent d'être mentionnées, le REPI a tissé d'autres liens plus occasionnels avec l'Institut Max Planck de Munich et l'Université Européenne de Florence.

De surcroît, le réseau REPI est générateur de synergies nationales, régionales et locales entre membres professionnels de l'association qui œuvrent à rapprocher les talents créatifs des « technopoles » et le monde des propriétés intellectuelles. Ainsi une veille active est menée sur Rennes-Atalante pour détecter et conseiller les entreprises émergentes à fort potentiel, notamment dans le domaine des « Technologies de l'Information et de la Communication » (TIC) et les sensibiliser, par des questionnements et des propositions lors des forums locaux (Journée des jeunes entreprises), à l'importance de la propriété intellectuelle.

L'effet réseau REPI a également influencé l'identification et la création de valeur économique à travers la maintenance de la charte de Licensing de la propriété intellectuelle du nouvel Institut de Recherche Technologique B-COM qui a démarré son activité en 2013 et du fait des liens avec le Pôle de Compétitivité Images & Réseaux, entités Rennaises auxquelles contribuent certains membres de l'association.